

**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 7 JUILLET 2016**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le 7 juillet 2016 sous la présidence de Madame Laurence BETHUNE, Maire, convocation du 1^{er} juillet 2016.

En application de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation du 1^{er} juillet 2016 a été affichée à la porte de la mairie.

PRESENTS : L. BETHUNE, M. DELMAS, P. ROUVEYRE, A. AURIA, F. PERNOUD, D. KIOULOU, C. BERGER, N. AGERON, B. ZWIRYK, F. REY, V. GENSBURGER, D. GILLE, M. PAQUIER, MC MARILLAT, D. GARCIN.

ABSENTS EXCUSES : S. MONCHO, M. ROSTAING-PUISSANT, N. PERRIN, P. NOE, E. PONTI, M. RIEUBON, S. BUISSON.

ABSENTE : J. BIANCHI

**Pouvoirs : S. MONCHO donne pouvoir à L. BETHUNE
M. ROSTAING-PUISSANT donne pouvoir à V. GENSBURGER
N. PERRIN donne pouvoir à F. REY
P. NOE donne pouvoir à F. PERNOUD
E. PONTI donne pouvoir à A. AURIA
M. RIEUBON donne pouvoir à MC MARILLAT
S. BUISSON donne pouvoir à J. BIANCHI**

ORDRE DU JOUR

1. Décisions modificatives
2. Débat sur le PADD
3. Questions diverses

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil : Christèle BERGER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées et, conformément à l'article, la séance a été publique.

Approbation du procès-verbal du CM du 23 juin 2016 à l'unanimité.

1. Décisions modificatives

M. Michel DELMAS expose au Conseil que les crédits prévus à certains articles du budget de l'exercice 2016 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Virements de crédits – section d'investissement

OBJET DES CREDITS	DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS			
	CHAPITRE ET ARTICLE	SOMMES		CHAPITRE ET ARTICLE	SOMMES	
Comptes de dépenses						
Autres emprunts et dettes	16/1678	- 8 500	00			
Autres dettes Etat & Ets nat.				16/16871	8 500	00
TOTAUX		- 8 500	00		+ 8 500	00

Virements de crédits – section de fonctionnement

OBJET DES CREDITS	DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS			
	CHAPITRE ET ARTICLE	SOMMES		CHAPITRE ET ARTICLE	SOMMES	
Comptes de dépenses						
Créances admises en non valeur	65/6541	- 3 000	00			
Autres charges exception.				67/678	3 000	00
TOTAUX		- 3 000	00		+ 3 000	00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :
- d'approuver et de voter les virements de crédits indiqués ci-dessus.

VOTE : 21 voix pour

2. Débat sur le PADD

F. PERNOUD explique qu'il s'agit de la procédure de révision du PLU. Le PADD est le projet politique du PLU.

S. COURANT de la société Folia fait une présentation détaillée du PADD. Elle explique que l'objectif est bien un débat.

Le PADD a été alimenté lors de la phase de concertation, par les habitants, à travers les réunions publiques, les balades découverte, les ateliers de concertation. Elle explique que ce projet doit continuer à être alimenté et débattu lors de la séance.

Elle indique que des points sensibles ont été abordés lors de la concertation, notamment les déplacements qui est un point assez central, ainsi que tout ce qui est lié à l'activité économique, aux sources... Elle indique que d'ailleurs une étude est en cours et qu'elle sera intégrée au PLU. Elle explique que la concertation va se poursuivre. Le zonage doit être compatible avec le PADD, il est la pièce principale. Ce projet va être décliné sur le projet de zonage et d'un point de vue réglementaire.

Elle explique que le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) est un élément important puisqu'il fixe un certain nombre de données à suivre notamment en terme de logement avec environ 170 logements pour les 10 prochaines années, et avec environ 10 hectares à rendre constructibles. Elle précise que l'on est sur une notion de maximum et qu'il y a des objectifs de densité à mettre en place.

Le Pays Voironnais a plusieurs compétences ; celles qui nous intéressent le plus dans le cadre du PADD sont celles qui sont liées à l'activité économique et à l'habitat, car il y a un Plan Local de l'Habitat (PLH) qui va bientôt arriver à son terme (en 2017), avec des objectifs de production de logements sociaux qui n'ont pas été atteints.

Elle expose les orientations du PADD.

- Des enjeux à l'échelle communale :

ORIENTATION N°1

- préserver et intégrer la trame verte et agricole (haies, bosquets, vignes), ainsi que la trame bleue. Les noyers forment une zone tampon entre l'agriculture et l'habitat, il faut la préserver et même la prolonger.

- la problématique de l'eau : le schéma directeur d'eaux pluviales est en cours. Il y a une présence de zone humide dans la plaine entre l'autoroute et presque à la limite communale. Les zones humides sont recensées par le conservatoire des espaces naturels, c'est le cas pour la plaine et le Chemin du Delard, et sur les Eymins. Il faut prendre en compte ces éléments et les préserver car on aura une traduction réglementaire sur le zonage.

- préserver les corridors biologiques, identifiés par le SCOT et par le diagnostic environnemental notamment sur le chemin de la Commanderie (haies importantes), à préserver.

- valoriser les différents fossés et canaux qui parcourent la plaine.

- prendre en compte les risques : il y a une carte des aléas sur la commune, il y a des risques d'inondations.

- réfléchir à l'implantation des constructions pour tout ce qui est énergies renouvelables.

- comment développer l'espace entre l'autoroute et le gymnase, sur le Billoud malgré les nuisances sonores à cause de l'autoroute ?

S. COURANT invite au débat.

F. PERNOUD demande s'il y a une distance minimum à proximité de l'autoroute. S. COURANT répond que l'autoroute génère une zone de bruits liée à l'infrastructure mais l'on n'a pas une interdiction stricte de construire. Souvent on va mettre en place des mesures d'isolement acoustique mais cela implique un coût supplémentaire à la construction. Il faut voir ce qui est fait sur les autres communes.

V. GENSBURGER s'interroge sur autre problématique : les eaux pluviales avec le grand projet de la commune de Moirans « quartier gare ». Il est assez dubitatif parce qu'il ne voit pas comment on va régler ce problème. S. COURANT dit qu'on est sur un contexte intercommunal, qu'on fait le PLU et qu'on gère ce problème des eaux pluviales d'une manière communale mais c'est un peu élargi ; il est difficile d'avoir une vision globale sur cette problématique surtout s'il y a des projets importants. C'est aux élus de se tenir informés sur ce qui se passe, voir comment cela est pris en compte.

F. PERNOUD dit que MOIRANS a bien conscience de ce problème, que l'on ne doit pas l'aggraver mais de toute façon, il y aura toujours de l'eau de St Jean qui ira sur Moirans.

S. COURANT poursuit son exposé.

ORIENTATION N°2

Elle aborde la thématique des déplacements.

On retrouve l'inquiétude par rapport aux projets de Moirans, mais par rapport à la circulation : avec l'aménagement de l'intersection sur l'Archat, report d'un flux supplémentaire sur St Jean. Cela est inscrit sur le PADD. Il faut aussi sécuriser la traversée vers le futur Centre Commercial. Ce PADD est transmis aussi à de nombreux services et personnes publiques associés, et est un élément pour se faire entendre, cela participe à la discussion qu'il y a par rapport aux problèmes de circulation.

Sur le Gay, l'aménagement et la sécurisation de la traversée sont amorcés. L'objectif est d'organiser la circulation et de tranquilliser les voies. Un projet commun avec La Buisse est en cours.

Il y a des voies avec des ambiances différentes sur la commune. Il faut les conserver et les sécuriser

. Aménager ponctuellement et progresser pour la sécurisation de ces chemins.

Notion des transports en commun : un réseau existe et surtout il existe au Nord un fuseau d'intensification urbaine qui est mentionné au SCOT. La densité d'habitat est plus forte là où il y a un fuseau d'intensification par rapport aux transports. Il faudra voir comment le traiter car ensuite cela pose des questions par rapport à la centralité de St Jean. C'est le cas pour l'Archat et le Gay. Comment développer ces secteurs ? avec tout ce que cela implique en terme de commerces, d'équipements...

F. PERNOUD indique que Vallon de la Morge est difficile à réaménager, la limite de la commune étant en zigzag.

ORIENTATION N°3

Développer et limiter la consommation foncière.

On a une gradation de la densité à partir du centre bourg, à aménager et à organiser. Sur la partie Est, il y a une maîtrise de la densité où on ne va pas laisser la possibilité de faire plus dense car on n'a pas des voies adaptées pour recevoir une circulation importante et que le coût de leur aménagement sera conséquent pour le budget de la commune.

Comment maîtriser cette densité ? Imposer plus d'espaces verts, plus de retrait entre les limites séparatives...

Secteur assez pentu : intérêt paysager à préserver. Dans le cadre du SCOT, on est sur une notion d'amphithéâtre avec St Jean et la Buisse, le cadre paysager est aussi important.

Sur tous les autres espaces, notamment sur la partie Nord, de part et d'autre de la Morge, on limite la possibilité de construire aux dents creuses. Aucune extension possible.

A l'Archat et au Gay, on peut avoir un peu de disponibilité pour construire.

Quelle est la priorité sur l'Archat ? il y a la question économique, la prise en compte des habitations existantes. C'est un point de débat.

La question de la maîtrise architecturale.

La ligne verte qui a été identifiée doit être prolongée à travers les opérations futures. Lorsqu'il y aura de nouveaux quartiers il faudra les adapter au contexte, à la structure végétale qui existe déjà où c'est le projet d'habitat qui doit venir s'intégrer.

D. GARCIN demande si cela n'est pas dangereux de construire à côté des noyers, à cause des traitements ?

S. COURANT répond que ce point a été soulevé mais peut-être pas suffisamment, il faudra y faire attention et voir avec les agriculteurs, faire une zone tampon entre les noyers et l'espace potentiellement d'habitat.

D. GARCIN dit que c'est utiliser un espace pour rien.

S. COURANT répond qu'il faut toujours trouver une vocation à un espace qui va s'intégrer dans le projet mais il est vrai qu'il ne faut pas occulter cette question du traitement.

D. GARCIN parle du coteau et dit qu'à force de dire que l'on ne va pas construire sur les coteaux, les terrains ont moins de valeur et sont de moins en moins entretenus et qu'au final les agriculteurs entretiennent maintenant ces espaces verts que les gens décident de conserver comme cela. Ce sont des espaces perdus.

S. COURANT répond que la ligne n'est pas pour interdire de construire, mais pour faire moins dense, on reste sous une forme de pavillon.

F. PERNOUD dit que la zone typique est la zone des templiers : on ne souhaite pas densifier parce qu'on aurait des problèmes de voirie.

S. COURANT dit que l'objectif est de ne pas avoir de collectif.

D. GARCIN ajoute que cela peut être paysagé. Il y a beaucoup de grandes parcelles dans ce coteau qui partent à l'abandon, c'est dommage.

MC MARILLAT dit que l'on parle de la valeur des vergers, mais il ne faut pas oublier que ce sont des vergers agricoles. Les agriculteurs sont quand même libres d'en faire ce qu'ils veulent. Si les arbres crèvent, c'est un outil économique, la culture peut évoluer vers autre chose.

S. COURANT répond qu'on est sur de la culture qui n'est pas en diminution. Ils sont pris en compte pour la qualité paysagère qu'ils apportent mais ce sont des espaces qui sont amenés à évoluer. C'est de l'agriculture en terme de zonage, de classification, ce n'est pas de la zone naturelle.

MC MARILLAT précise qu'elle parle des cerisiers.

S. COURANT invite au débat par rapport à l'Archat.

V. GENSBURGER dit que c'est une zone artisanale, proche de Centr'Alp.

D. GARCIN et MC MARILLAT disent que c'est une zone mixte. MC MARILLAT ajoute que c'est proche de la nationale.

D. GARCIN dit que c'est proche de Centr'Alp, c'est tout de même intéressant.

F. PERNOUD demande ce qu'on va en faire. V. GENSBURGER répond : du maraichage.

N. AGERON dit que c'est proche de Moirans, c'est une zone qui peut évoluer.

F. PERNOUD dit que près de l'Entrepôt du Bricolage c'est constructible. MC MARILLAT dit que c'est déjà construit.

F. PERNOUD demande s'il est souhaitable de densifier près de la 1085 ? Il ajoute que c'est une zone excentrée.

S. COURANT dit que l'on est sur un secteur avec de l'activité artisanale, c'est très peu qualifié. La mixité n'est pas optimale, peu de végétation.

S. COURANT indique que dans le secteur de la casse, il y a un peu de végétation.

V. GENSBURGER dit que ce sont des arbres.

S COURANT parle du projet Vallon Sud Morge qui est un projet intercommunal. Une réflexion sur le patrimoine industriel est en cours, ce quartier est aussi concerné.

La commune n'a pas totalement la main mise sur ce secteur. Le projet affiche la nécessité de repositionner cette requalification avec la mise en place aussi d'équipements publics qui doivent accompagner ce type de projet. Ce n'est plus un projet prioritaire.

Un autre point peut être fait sur la mise en place d'un déplacement mode doux le long de la Morge afin de remettre en lien cet espace qui est isolé par rapport au centre village, même si ce n'est pas un cheminement quotidien.

S COURANT aborde le point de la maîtrise foncière, le SCOT parle d'une moyenne de 17 logements par an, un besoin estimé à 10 hectares et une moyenne de 40 logements / hectare (sur les futures zones d'urbanisation).

La question économique.

ORIENTATION N°4

S. COURANT indique que la commune compte peu de bâtiments agricoles. Un diagnostic agricole a été fait. Une limite est nette entre l'espace cultivé et l'espace bâti. Le développement de Centr'Alp est un projet intercommunal. Ce qui est fait est de qualité mais lorsqu'on revient sur l'Archat, c'est de moins bonne qualité.

Pendant les ateliers, la question d'une zone artisanale entre l'autoroute et le gymnase a été soulevée.

D. GARCIN demande si on n'est pas en zone humide ? S. COURANT répond que non, pas sur tout le secteur.

Sur le Centre, elle parle d'accompagnement des commerces vacants pour retrouver une dynamique.

- Une traduction sectorisée :

Le Centre bourg

C'est le centre historique.

Il s'agit d'une structure bâtie à conserver avec une forme à préserver. C'est très structuré sur le Janin et le Morel.

Il faut affirmer la structuration et continuer l'aménagement apaisé qui a été fait, l'étirer plus loin jusqu'au Marché aux Cerises. Notion d'aménagement identitaire sur la commune.

Les déplacements piétons : vraie volonté de pouvoir circuler mieux à pied identifiée lors des ateliers de concertation.

Des cheminements existent : les Contrebandiers...

Derrière le Billoud, il existe un ancien chemin, qu'il serait intéressant de recomposer ; il faudrait aussi trouver des transversales.

S. COURANT indique qu'il faut trouver de nouvelles voies pour faire des chemins piétons.

F. PernoUD dit qu'il faut développer des itinéraires de promenade, cela manque beaucoup à St Jean.

S. COURANT dit qu'il y a la nécessité de recréer une attractivité, il faut identifier des parcelles avec des enjeux. La réflexion se pose sur tout l'ilot avec le parking derrière, qui est très dur d'ailleurs (pas un arbre...). Requalification de cet ilot mais il ne s'agit pas de supprimer le parking, il faut le réorganiser.

Sur le Chemin du Janin, il y a une parcelle de stockage avec un enjeu. Il faut garder une oeil dessus.

S. COURANT parle du secteur de la Maison Pour Tous, la réflexion est engagée sur cet espace.

S. COURANT dit qu'il y a du potentiel sur le centre village qui va s'échelonner sur de nombreuses années.

Il faut identifier les secteurs qui ont un enjeu.

S COURANT invite au débat. V. GENSBURGER dit qu'ils ont déjà beaucoup débattu.

D. GILLE dit que la zone artisanale entre le gymnase et l'autoroute la gêne.

MC MARILLAT dit que le cheminement des artisans quand il y a une zone artisanale est contraignant notamment la circulation des gros camions. La cohabitation n'est pas facile.

V. GENSBURGER dit qu'elle serait alimentée par le Sud. MC MARILLAT dit que l'Archat n'est pas si mal que cela parce qu'on débouche tout de suite sur la nationale, et que les artisans ne passeraient pas par les villas, les maisons, les immeubles. V. GENSBURGER dit qu'il n'y aurait pas de gêne pour l'habitat existant car cette ZAC serait positionnée près de l'autoroute. MC MARILLAT dit que ce serait bien près du péage.

F. PernoUD dit qu'il y a aussi un élément à prendre en compte c'est que le développement économique est une compétence de la CAPV et qu'en cas de création de zone purement artisanale, elle risquerait d'être sous l'emprise de la CAPV, d'où cette idée d'avoir des zones mixtes (habitat et activité), sauf qu'évidemment près de l'autoroute, l'habitat ce ne serait pas terrible...

MC MARILLAT dit que l'Archat c'est déjà mieux. F. PernoUD confirme, c'est déjà plus facile de faire de l'habitat et de l'activité.

L. BETHUNE dit que la difficulté réelle n'est pas de savoir si cette zone tomberait dans l'escarcelle du Pays Voironnais mais de savoir s'il y aurait suffisamment de demande pour aménager une zone d'activité parce qu'il s'avère que dans le Pays Voironnais certaines de sont pas entièrement utilisées.

D. GARCIN dit qu'il n'y aurait pas d'intérêt. L. BETHUNE dit que l'on a quelques demandes sur St Jean malgré tout.

F. PernoUD dit qu'il s'agit d'une zone mixte : il ne faut pas trop de nuisances.

L. BETHUNE dit qu'ils ont déjà beaucoup débattu lors des ateliers sur ces questions-là.
L. BETHUNE dit que le point des déplacements est très important, c'est ce qui est ressorti des ateliers, comme étant essentiel.

Le coteau

Des enjeux de préservation et d'intégration.

Le secteur du Delard : préserver dans sa forme traditionnelle et sous forme d'une OAP, il faut penser à l'évolution de ce bâti ancien parce qu'il y a des volumes importants qui n'ont pas de vocation habitat (anciennes granges ou des constructions d'habitat inoccupé), comment gérer la mutation de ces bâtiments dont certains sont en très mauvais état ? Il y a un regard très particulier à avoir sur ce secteur qui est intégré au PADD.

Secteur croisement du Delard et des Nugues : grand espace vide qui est agricole, inoccupé. Un peu plus de mixité dans cet espace. Dans un premier temps, maintien du caractère agricole de cet espace, qui ouvre sur le paysage et dans un deuxième temps, c'est d'intégrer et de développer de l'habitat.

Il faut créer des espaces d'aération dans l'espace bâti.

On retrouve la notion de cheminements piétons.

D. GARCIN dit que le chemin piéton des Nugues pourrait être supprimé !

MC MARILLAT dit qu'il est fait pour des gens très minces. Il y a un petit problème, c'est derrière un mur...

F. PERNOUD dit qu'il fait 3 mètres de large, il est vrai qu'il faudrait l'élargir. Il y a une haie qui déborde et qui empiète sur le passage. Il confirme : c'est vrai, il faudrait l'aménager.

MC MARILLAT dit qu'il y a un mur.

F. PERNOUD dit qu'en aval, en contrebas, il n'y a pas plus qu'un mètre, et qu'il faudrait voir une servitude, quelque chose... pour pouvoir élargir effectivement. Mais précise que la largeur est bien de 3 mètres.

F. PERNOUD dit qu'une servitude était prévue et devait permettre de relier le Chemin des Vignes au Delard et qu'elle est tombée car elle était conditionnée par un emplacement réservé qui a disparu au PLU de 2013. Le propriétaire du lot a mis une clôture.

D. GARCIN demande des explications. Il demande s'il n'y avait pas une histoire d'accès par rapport au dénivelé.

F. PERNOUD répond que pour un chemin piéton, il y avait tout ce qui fallait, ça passait très bien. C'est dommage.

D. GARCIN dit qu'il y a certainement des explications parce que c'était en lien avec le lotisseur, et qu'il faudrait s'interroger.

MC MARILLAT dit que le chemin piéton sous sa maison est bien utilisé.

F. PERNOUD dit que celui-ci ne débouche pas sur le Delard. MC MARILLAT dit qu'il débouche sur la ferme Rolando. Il évite le stop qui est très dangereux. Elle dit qu'elle l'utilise.

D. GARCIN dit que ça fait partie des négociations qu'il y a eu. F. PERNOUD dit que c'est dommage.

MC MARILLAT dit que ça a été négocié et que c'est le constructeur qui s'est permis de ne pas le faire.

F. PERNOUD dit qu'il a retrouvé les documents, il apparaissait dans le permis d'aménager et c'est marqué « conditionné par l'existence de l'emplacement réservé », et comme l'emplacement réservé a disparu, la servitude a disparu.

Il dit que c'est dommage car cela faisait une transversale. On pouvait envisager un prolongement jusqu'au Janin. Cela aurait fait un cheminement piéton très intéressant pour aller jusqu'au centre et vers les écoles.

V. GENSBURGER dit que l'on ne va pas refaire l'histoire.

F. PERNOUD dit que dans le nouveau PLU, il faut que ce soit quelque chose qu'on affirme : la création de ces chemins chaque fois que c'est possible.

S. COURANT dit que c'est beaucoup de travail et de négociations avec les aménageurs qui ne sont pas toujours très coopératifs, mais il faut s'accrocher.

MC MARILLAT dit qu'il faut suivre chaque construction, chaque chantier.

F. PERNOUD dit qu'il y avait un intérêt pour le lotissement lui-même.

L. BETHUNE dit que ce n'est pas une question de lotisseur ou pas, puisque ça n'a pas été repris du POS au PLU. Ce n'est pas le lotisseur qui se serait permis de supprimer cette servitude, ce n'est donc pas sa faute !

Les Eymins

Formes structurantes à préserver. Formes végétales à conserver.

On retrouve les vergers, le rôle de l'agriculture est important. Point de végétation à préserver.

Le SCOT laisse beaucoup de disponibilité pour construire aux Eymins.

Ce secteur fera l'objet d'une OAP.

L'aménagement de ce secteur ne doit pas se faire sans l'aménagement de la route de la Colombinière. Un espace permet de créer un chemin piéton sur le bas-côté.

Attention à l'effet couloir à cause du mur de soutènement de la Colombinière. Une réponse architecturale est à trouver.

L'entrée de village est à réfléchir pour que ce soit moins routier. Il y a un enjeu d'organisation, il faut restructurer parce qu'on n'est pas trop loin du centre, c'est plat.

Le Gay

L'entrée de hameau est assez claire. Il faut stopper l'étirement de l'espace notamment parce que le développement doit être privilégié sur le bourg. On a une pépinière en entrée de hameau. La valorisation se fait plutôt bien.

Où met-on la limite sur ce secteur ? On pourra toujours avoir quelques dents creuses mais 10 hectares, on se rend compte que ça va très vite à construire, donc il va falloir faire des choix.
Il faut garder l'enveloppe existante. Autour ce sont des terrains agricoles.

F. PERNOUD informe que le Gay est en train de passer en agglomération. L'arrêté est pris. Le Département doit poser les panneaux. Cela va permettre de faire des aménagements de sécurité. Ce qui est envisagé pour le moment c'est de faire des baïonnettes pour casser la vitesse. L. BETHUNE ajoute que ce sera en commun avec la commune de La Buisse. C'est un travail conjoint. F. PERNOUD dit que c'est à l'initiative de La Buisse.

D. GARCIN dit que ce sera pénible de passer par là. F. PERNOUD dit qu'il ne verra pas la différence, ce sera juste deux rétrécissements. D. GILLE dit que ce ne sera pas pire que dans Trincon. F. PERNOUD dit qu'il y aura une meilleure visibilité, c'est tout droit. D. GILLE dit que lorsqu'on veut aller vite, on prend la nationale.

D. GARCIN précise qu'il dit tout haut ce que tout le monde pense tout bas.

D. GILLE dit qu'elle est du même avis que lui, les gens ne respectent pas les limitations de vitesse et que c'est la seule façon de faire respecter la limitation. D. GARCIN dit que si à chaque fois dans un quartier les gens se plaignent de la vitesse, on fait des ralentisseurs... F. PERNOUD dit que cet aménagement est un peu comme le Trincon et que cela fonctionne très bien si on roule à la bonne vitesse. Il ajoute que le Trincon ne fonctionne pas si les gens roulent trop vite, mais jusqu'à 40 km et même un peu en excès, ça marche encore.

L. BETHUNE dit que le dos d'âne devant le Sacré-Coeur est bien fait pour réduire la vitesse ! F. PERNOUD ajoute qu'il n'est pas aux normes d'ailleurs et donc potentiellement dangereux. D. GARCIN dit qu'il ne faut pas se fâcher. Elle répond qu'elle ne se fâche pas mais dit tout haut ce que beaucoup pensent tout bas. D. GARCIN dit qu'il n'est pas pour les ralentisseurs. L. BETHUNE répond que personne n'est d'accord mais...

MC MARILLAT dit que le Gay est un lieu de promenade très fréquenté, il faudrait que St Jean et La Buisse se rejoignent avec des trottoirs. Elle dit que ce sont des négociations qui sont très longues.

F. PERNOUD dit que l'objectif à long terme ce serait de faire une liaison l'Archat / le Gay, c'est plat, le mode doux c'est facile. Mais le problème c'est qu'il n'y a pas beaucoup d'espace pour faire des aménagements. Il faudra voir pour récupérer des bandes de terrain.

L'Archat

Il faut réaménager le long de St Jean, on est dans l'accompagnement paysager, il n'est pas continu. Il faut réussir à le prolonger.

Il y a des haies et des alignements sur le secteur de la casse, après sur le site du bricolage, on n'a pas d'accompagnement paysager, c'est très dur. La question de la sécurisation de la traversée va être traitée.

Stopper mais à quel niveau ? artisanat ? habitat ?

L'ensemble agricole est fonctionnel autour. Le secteur doit être stoppé le long des voies. Voir quelle marge on donne pour de l'activité artisanale. Prise en compte des constructions existantes.

MC MARILLAT demande si ce n'est pas en zone inondable ? Elle dit que les handicapés sont en plein dedans.

D. GILLE dit qu'à cet endroit ce ne sont pas les handicapés.

F. PERNOUD répond qu'il y a un risque de remontée de nappe. Les constructions doivent être réalisées à 50 cm de hauteur.

Vallon Sud Morge

Le plan repris est celui qui avait été fait lors du projet il y a quelques années. Il ne sera peut-être pas conservé à terme.

Ce projet n'est plus prioritaire à l'échelle du Pays Voironnais.

C'est un point qui sera rediscuté au fur et à mesure avec le Pays Voironnais. La commune souhaitait garder un regard sur ce qui pouvait se passer sur cet espace et sur la mutation qui était envisagée.

F. PERNOUD dit qu'il faut garder des objectifs de mixité sociale dans ce secteur. Au niveau des déplacements mode doux, on peut facilement aménager un chemin le long de la Morge, sauf que si on le fait tout seul, il ne peut pas y avoir de continuité en raison de la limite en zigzag des communes. Donc pour le moment c'est un peu bloqué.

L. BETHUNE ajoute qu'en plus, ce n'est pas une priorité du Pays Voironnais.

MC MARILLAT dit qu'elle est élue de l'opposition, elle n'a pas été invitée aux groupes de travail et n'a eu aucun support écrit. F. PERNOUD répond qu'elle a été invitée aux groupes de travail. L. BETHUNE et V. GENSBURGER confirment que oui. MC MARILLAT soutient qu'elle a été invitée pour l'aménagement des bâtiments communaux, et qu'elle a été à la réunion publique et c'est tout. Elle demande à faire ressortir le mail.

F. PERNOUD dit que pour le PADD, un lien de téléchargement a été envoyé dans la convocation.

D. GILLE dit que le document a été transmis il y a un moment.

F. PERNOUD dit que le lien ne dure qu'une semaine, mais qu'il peut le remettre.

MC MARILLAT dit qu'à la Commanderie, le lien n'a pas fonctionné.

Le débat est clos. La question n'est pas soumise au vote.

3. Questions diverses

NEANT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'est levée à 21h25.

La parole est donnée au public. Il n'y a pas de remarque.

Pour Le Maire,
l'Adjoint délégué

Le Maire,
Laurence BETHUNE

P. ROUYERE



Rédaction : V. DODDO

Vérification : L. BETHUNE

Date : 12.07.16